

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

فَإِنْ طَلَّقَهَا فَلَا تَحِلُّ لَهُ مِنْ بَعْدُ حَتَّىٰ تَنْكِحَ زَوْجًا غَيْرَهُ ۚ فَإِنْ طَلَّقَهَا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَنْ
يَتَرَاجَعَا إِنْ ظَنَّا أَنْ يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ ۚ وَتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ يُبَيِّنُهَا لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ

S'il divorce avec elle (la troisième fois) alors elle ne lui sera plus licite

tant qu'elle n'aura pas épousé un autre. Et si ce (dernier) la répudie

alors les deux ne commettent aucun péché en reprenant la vie

commune, pourvu qu'ils pensent pouvoir tous deux se conformer aux

ordres d'Allah. Voilà les ordres d'Allah, qu'Il expose aux gens qui

comprennent.